



URGENT récupérer le bien immobilier acheté en commun après divorce

Par **AMIRAK**, le **08/07/2009** à **13:50**

bonjour,

en instance de divorce, nous sommes passés en conciliation le 2 juillet dernier : non conciliation signée. Alors que le domicile conjugal devait être partagé jusqu'à la vente du bien, monsieur décide de quitter le domicile, il me laisse la jouissance de la maison jusqu'à la vente, "à titre gratuit" à charge pour moi le remboursement du prêt immobilier. Je voudrais garder cette maison mais l'organisme de crédit me dit que je dois solder le prêt actuel établi aux deux noms par un nouveau prêt à mon nom seul + rajouter la soulte de monsieur, ce qui me ferait un prêt du double de celui que nous remboursons actuellement. Seule avec mes revenus je ne peux pas bien sûr emprunter la totalité (mensualités trop importantes). Comment puis-je procéder pour garder le solde du prêt actuel à mon seul nom, et quel est le montant que je dois verser à monsieur ? un ami m'a dit que je ne devais à monsieur que la moitié de la part du prêt qui a été remboursé jusqu'à présent ? en vous remerciant par avance pour vos réponses.